



COMMISSION
EUROPÉENNE

LE HAUT REPRÉSENTANT DE
L'UNION POUR LES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET LA
POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 19.3.2025
JOIN(2025) 120 final

LIVRE BLANC CONJOINT

Préparation de la défense européenne à l'horizon 2030

1. INTRODUCTION

L'Europe fait face à une menace grave et croissante. La seule manière de garantir la paix est d'être préparé à dissuader ceux qui cherchent à nous nuire. Nous disposons de nombreuses bases solides, telles que notre capacité à mobiliser de vastes ressources et une puissance technologique et industrielle latente. Nous nous trouvons toutefois également dans une position dans laquelle notre préparation de la défense a été affaiblie par des décennies de sous-investissement.

Notre continent est actuellement touché par la guerre, les agressions et d'autres actes hostiles. L'Union européenne dispose d'une richesse et d'une puissance productives immenses, ainsi que d'une profonde foi dans l'importance des valeurs démocratiques partagées par tous les États membres. Elle fait cependant l'objet de pressions exercées par des acteurs externes qui mobilisent leurs ressources et utilisent plus efficacement la technologie pour atteindre leurs objectifs. Ils menacent directement notre mode de vie et notre capacité à déterminer notre propre avenir au moyen de processus démocratiques. Ils estiment que nous sommes politiquement incapables d'apporter une réponse significative et durable sur le plan stratégique.

L'ordre international connaît des transformations d'une ampleur sans précédent depuis 1945. Ces transformations sont particulièrement profondes en Europe en raison du rôle central qu'elle a joué dans le cadre des grands défis géopolitiques du siècle dernier. L'équilibre politique qui est apparu à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, et ensuite à la fin de la guerre froide, a été gravement perturbé. Aussi nostalgiques que nous soyons de cette époque passée, nous devons accepter qu'elle est bel et bien révolue. Le respect de l'ordre international fondé sur des règles continuera de revêtir la plus haute importance, à la fois dans notre intérêt et en tant qu'expression de nos valeurs, mais un nouvel ordre international va se mettre en place au cours de la seconde moitié de cette décennie. Si nous ne participons pas à l'élaboration de cet ordre, à la fois dans notre région et au-delà, nous subirons passivement le résultat de cette période de concurrence interétatique, avec toutes les conséquences négatives qui pourraient en découler, notamment la perspective réelle d'un conflit à grande échelle. L'histoire ne nous pardonnera pas si nous n'agissons pas.

Dans ce contexte, l'Europe fait face à un choix déterminant quant à son avenir. Souhaite-t-elle avancer à tâtons au cours des années à venir, en essayant de s'adapter progressivement et avec prudence aux nouveaux défis, ou bien souhaite-t-elle décider de son propre avenir, à l'abri de la coercition et des agressions, veillant ainsi à ce que les citoyens européens puissent vivre dans des conditions de sécurité, de paix, de démocratie et de prospérité? Si, face aux événements actuels, nous agissons avec détermination, dans le cadre d'une action collective et armés d'une stratégie claire, nous renforcerons notre place dans le monde et nous renouvellerons nos alliances internationales sur une base plus durable. De cette façon, nous pourrions renouveler le projet européen et améliorer la sécurité, la prospérité et le bien-être de nos citoyens. Toutefois, si nous continuons sur la même voie, nous finirons par être affaiblis, divisés et fragilisés.

L'OTAN et l'Union européenne nous ont toutes deux apporté énormément en matière de sécurité. Ces dernières années, les deux organisations ont collaboré de plus en plus étroitement pour faire face aux menaces auxquelles nous sommes confrontés. Cela ne suffira toutefois pas pour les années à venir. L'Europe doit en faire beaucoup plus si elle veut rétablir une dissuasion crédible et assurer la sécurité dont dépend notre prospérité. Pour ce faire, tous les États membres doivent agir de manière solidaire et investir dans une défense collective.

L'avenir de l'Ukraine est déterminant pour l'avenir de l'Europe dans son ensemble. Depuis 2022, un conflit de grande ampleur fait rage aux frontières de l'Union européenne, avec des centaines de milliers de victimes, des déplacements massifs de populations, des coûts économiques considérables et la destruction délibérée de systèmes énergétiques vitaux et du patrimoine culturel. L'issue de ce conflit sera un facteur déterminant pour notre avenir collectif durant les décennies à venir.

L'Europe est confrontée à d'autres menaces et défis croissants en matière de sécurité, dans sa région et au-delà. La concurrence stratégique s'intensifie dans notre voisinage plus large, de l'Arctique à la Baltique, en passant par le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Des défis transnationaux tels que l'évolution technologique rapide, la migration et le changement climatique pourraient exercer une pression considérable sur notre système politique et économique. Des États autoritaires tels que la Chine cherchent de plus en plus à affirmer leur autorité et leur contrôle dans notre économie et notre société. Les alliés et partenaires traditionnels, tels que les États-Unis, se détournent également de l'Europe en faveur d'autres régions du monde. Nous avons été mis en garde à de nombreuses reprises contre cette possibilité, mais elle se réalise aujourd'hui plus vite que beaucoup ne l'avaient prévu.

Le moment est venu pour l'Europe de se réarmer. Afin de développer les capacités et la préparation militaire nécessaires pour décourager de manière crédible les agressions armées et assurer notre propre avenir, il est nécessaire d'augmenter considérablement les dépenses européennes en matière de défense. Cette action doit être coordonnée et dirigée plus efficacement que jamais par les États membres, afin de refléter nos forces collectives et de remédier aux faiblesses découlant d'une action non coordonnée.

Nous avons besoin d'une base industrielle de défense plus forte et plus résiliente. Un écosystème d'innovation technologique doit être développé pour que nos industries de la défense puissent suivre les évolutions de la nature de la guerre. Nous devons tirer les leçons de la situation actuelle et les appliquer à l'éventualité d'un conflit à grande échelle dans un avenir proche. Nous avons besoin de procédures de marchés publics plus rapides et plus efficaces. Nous devons trouver de nouvelles formes de collaboration avec les alliés et les partenaires qui partagent les mêmes objectifs.

La reconstruction de la défense européenne nécessite, en premier lieu, des investissements de grande ampleur sur une longue période. Ensemble, nous devons accélérer les travaux sur tous les volets afin de renforcer d'urgence la préparation de l'Europe en matière de défense pour faire en sorte que l'Europe dispose d'un dispositif de défense européenne puissant et suffisant d'ici à 2030 au plus tard, ce qui renforcera également notre contribution à la sécurité transatlantique.

Le présent livre blanc fournit un cadre pour le plan «ReArm Europe», qui plaide en faveur d'une augmentation unique des investissements européens dans le domaine de la défense. Il définit les mesures nécessaires pour reconstruire la défense européenne, soutenir l'Ukraine, remédier aux lacunes en matière de capacités critiques et établir une base industrielle de défense solide et compétitive.

Pour le court terme, le présent livre blanc expose des possibilités concrètes de collaboration entre les États membres afin de reconstituer d'urgence leurs stocks de munitions, d'armes et d'équipements militaires. Cela est également essentiel pour maintenir et renforcer le soutien militaire à l'Ukraine. Comme le souligne le livre blanc, le soutien à l'Ukraine est la tâche immédiate et la plus urgente de la défense européenne. L'Ukraine est actuellement la première

ligne de défense européenne, résistant à une guerre d'agression menée par la plus grande menace pesant sur notre sécurité commune.

En ce qui concerne le moyen et le long terme, il relève plusieurs domaines des capacités critiques, dans lesquels des lacunes ont déjà été recensées par les États membres en ce qui concerne les initiatives de l'UE et de l'OTAN dans le domaine des priorités en matière de capacités. Il propose que les États membres unissent d'urgence leurs efforts pour combler ces lacunes, notamment au moyen d'un ensemble de projets de défense d'intérêt européen commun, que les États membres définiront et qui bénéficieraient d'incitations de l'UE. Le soutien de l'UE au développement collaboratif des capacités aidera donc les États membres de l'UE au sein de l'OTAN à atteindre leurs objectifs en matière de capacités plus rapidement et à moindres frais, tout en permettant une interopérabilité accrue dès le départ. Enfin, le livre blanc propose des orientations visant à renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne, à stimuler la recherche et à créer un marché des équipements de défense à l'échelle européenne.

2. UNE DÉTÉRIORATION RAPIDE DU CONTEXTE STRATÉGIQUE

Les menaces qui pèsent sur la sécurité européenne se multiplient d'une manière qui constitue une menace grave pour notre mode de vie. Avant même l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022, il existait une conscience croissante de la dangerosité de l'environnement de sécurité dans lequel nous nous trouvons. Ce contexte a lui-même influencé notre système politique et a nui à la croissance économique, car les gens craignent les conséquences d'une rupture de l'ordre international due au comportement d'acteurs hostiles.

Premièrement, la géographie de même que l'histoire de l'Union européenne rendent cette dernière vulnérable à certains types de défis dans le voisinage européen élargi. La proximité avec l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient fait de l'Europe un réceptacle des retombées des conflits, des migrations et des effets du changement climatique qui ont frappé ces régions. Au nord, l'Arctique devient une nouvelle arène de la concurrence géopolitique. De l'autre côté de l'Atlantique, les États-Unis, traditionnellement un allié solide, estiment clairement qu'ils sont trop engagés en Europe et doivent se rééquilibrer, réduisant ainsi leur rôle historique de garant principal de la sécurité.

Deuxièmement, il existe un large éventail de types de menaces pour la sécurité qui sont de plus en plus interconnectés et de plus en plus répandus. Il s'agit notamment de cas de terrorisme et d'extrémisme violent, d'attaques hybrides, d'actions d'organisations criminelles internationales et de réseaux de cybercriminalité. Les preuves qu'il existe des liens entre ces groupes et les acteurs étatiques hostiles sont de plus en plus nombreuses, ces liens étant rendus possibles par les nouvelles technologies qui franchissent facilement les frontières.

Troisièmement, l'un des facteurs distinctifs de cette nouvelle ère est la mesure dans laquelle ces défis sécuritaires sont de nature stratégique et nécessitent donc une réponse stratégique. Par exemple, la Russie représente une menace stratégique majeure sur le champ de bataille. Elle a contraint l'Europe et ses partenaires à faire face à la réalité d'une guerre mécanisée de grande ampleur et de haute intensité sur le continent européen à une échelle inédite depuis 1945. La Russie, qui est déjà de très loin l'État européen le plus armé, mène aujourd'hui une économie de guerre, axée principalement sur la poursuite de ses objectifs de guerre et fondée sur la mobilisation industrielle et l'innovation technologique.

Dans le même temps, les conséquences en matière de sécurité de la montée en puissance de la Chine sont également de nature stratégique. Le défi posé par la Chine est systémique en ce qu'il repose sur un système de gouvernement totalement différent – autoritaire et non démocratique – de celui de l'UE. Il l'est également dans la mesure où il est lié à l'approche de la Chine en matière d'échanges, d'investissement et de technologie, par laquelle elle cherche à atteindre la primauté et, dans certains cas, la suprématie.

À une époque où les menaces se multiplient et où la concurrence systémique s'intensifie, l'Europe doit répondre de manière stratégique. Pour ce faire, nous devons tirer parti des atouts de l'Union européenne mais aussi remédier à des points faibles qui lui sont propres, comme celui concernant sa capacité à définir une trajectoire centrale claire. Sans cela, l'Europe sera moins à même de décider de son propre avenir et sera de plus en plus bousculée par de grands blocs économiques, technologiques et militaires cherchant à avoir l'avantage sur elle.

À court terme, l'avenir de l'Europe est déterminé par le conflit en Ukraine. À moyen et long terme, si l'on maintient la trajectoire actuelle, certains des défis auxquels nous sommes confrontés ne feront que s'accroître. Le reste du monde est engagé dans une course à la modernisation militaire et à l'avantage technologique et économique. Cette course s'intensifie et l'Europe n'a pas encore élaboré de réponse totalement cohérente pour faire face à la gravité du moment.

La **Russie** continuera de renforcer son économie de guerre, soutenue par la Biélorussie, la République populaire démocratique de Corée et l'Iran. La Russie a considérablement augmenté sa capacité de production militaro-industrielle avec des dépenses estimées en 2024 à 40 % de son budget fédéral et jusqu'à 9 % de son PIB (contre 6 % en 2023) dans le domaine de la défense. En 2025, la Russie devrait dépasser les dépenses de défense des États membres en parité de pouvoir d'achat. En outre, la Russie a clairement indiqué que, d'après elle, elle était toujours en guerre avec l'Occident. Si la Russie est autorisée à atteindre ses objectifs en Ukraine, son ambition territoriale s'étendra au-delà de cette dernière. La Russie restera une menace fondamentale pour la sécurité de l'Europe dans un avenir prévisible, notamment en raison de sa posture nucléaire plus agressive et du déploiement d'armes nucléaires en Biélorussie. La Russie exploite un réseau d'instabilité systémique, notamment en coopérant étroitement avec d'autres puissances autoritaires. Elle alimente constamment les tensions et l'instabilité dans le voisinage de l'Europe, que ce soit dans les Balkans occidentaux, en Géorgie, en Moldavie ou en Arménie, et exerce une influence déstabilisatrice croissante en Afrique.

La **Chine** est certes un partenaire commercial essentiel de l'UE, mais elle augmente les dépenses de défense et fait preuve d'un manque de transparence en ce qui concerne le renforcement de ses capacités militaires. Elle occupe désormais la deuxième place dans le monde en termes de dépenses militaires, dépassant tous les autres pays d'Asie de l'Est réunis. Elle développe rapidement ses capacités militaires, notamment les capacités nucléaires, spatiales et cyber. Cette évolution modifie considérablement l'équilibre stratégique dans la région indo-pacifique. La modernisation de l'industrie chinoise dans le domaine militaire et de la défense est à la fois quantitative et qualitative. La Chine intensifie ses mesures politiques, économiques, militaires, cognitives et de cybersécurité pour contraindre Taïwan, tout en restant sous le seuil de la confrontation directe. La remise en question du statu quo taïwanais augmente le risque d'une perturbation majeure qui aurait de profondes conséquences économiques et stratégiques pour l'Europe. En outre, les actions de la Chine dans les mers de Chine orientale et méridionale déstabilisent la région, tandis que sa projection militaire croissante dans le Pacifique Sud et l'océan Indien suscite des inquiétudes parmi les partenaires européens.

Les rivalités géopolitiques alimentent l'instabilité dans plusieurs régions du monde. Cela nuit non seulement à la sécurité européenne, mais aussi à notre économie. Au **Moyen-Orient**, le cessez-le-feu à Gaza et la chute du régime d'Assad en Syrie offrent des possibilités de réduire les tensions régionales et de mettre un terme aux souffrances humaines. Ces évolutions pourraient également réduire l'insécurité économique et éviter des effets d'entraînement, notamment autour de la mer Rouge. Le lien direct de l'Iran avec la Russie, ses ambitions militaires, son soutien aux forces qui lui sont alliées et son rôle dans la déstabilisation de la région restent un sujet de vive préoccupation en ce qui concerne la sécurité européenne. La situation fragile en Israël/Palestine, en Syrie et au Liban devra faire l'objet d'un suivi attentif afin d'éviter de nouvelles tensions.

Les conflits, l'instabilité et l'extrémisme violent grandissant en **Afrique**, notamment au Sahel, en Libye et au Soudan, ont des conséquences directes sur la sécurité et l'économie de l'Europe et continueront de générer de l'instabilité.

Parmi les **menaces hybrides croissantes** figurent les cyberattaques, le sabotage, l'ingérence électronique dans les systèmes mondiaux de navigation et de satellites, les campagnes de désinformation et l'espionnage politique et industriel, ainsi que l'instrumentalisation belliqueuse de la migration. Les activités de sabotage en mer Baltique et en mer Noire sont en augmentation. Les activités marines et maritimes ainsi que le trafic et les infrastructures sous-marines critiques connexes sont menacés. La liberté d'action de l'Europe dans l'air et l'espace est également de plus en plus menacée.

Les rivalités géopolitiques ont non seulement conduit à une nouvelle course aux armements, mais ont également provoqué une **course mondiale aux technologies**. La technologie sera la principale caractéristique de la concurrence dans le nouvel environnement géopolitique. Un petit nombre de technologies critiques et fondamentales telles que l'IA, les technologies quantiques, les biotechnologies, la robotique et l'hypersonique sont des ressources essentielles à la fois pour la croissance économique à long terme et pour la prééminence militaire. Dans ces domaines, il est essentiel de stimuler l'innovation. À ce titre, la diffusion technologique à des fins commerciales doit être conciliée avec des écosystèmes technologiques plus rigides afin de promouvoir les objectifs de sécurité nationale. Les concurrents stratégiques de l'UE investissent massivement dans ce domaine.

Il en va de même pour la sécurité de l'approvisionnement en **matières premières critiques**, fondamental pour notre production économique et industrielle, nos capacités de défense et notre compétitivité. Ces matières premières critiques suscitent de plus en plus de concurrence et de conflits et font partie de la politique des rapports de force, étant donné que les dépendances excessives peuvent être exploitées. À titre d'exemple, une escalade des tensions dans le détroit de Taïwan pourrait empêcher l'UE d'accéder à des matériaux, technologies critiques et composants essentiels.

Dans un monde plus dur caractérisé par une géopolitique hyperconcurrentielle et transactionnelle, qui s'exerce sur différents théâtres, l'UE doit être en mesure de relever efficacement tout défi et être préparée, même aux imprévus militaires les plus extrêmes tels que les agressions armées.

3. PRÉPARATION DE L'EUROPE À L'HORIZON 2030

Compte tenu de l'évolution de l'environnement stratégique, il est important que l'Europe mette en place une capacité de dissuasion suffisante pour prévenir une éventuelle guerre d'agression.

Les États membres conserveront toujours la responsabilité de leurs propres troupes, de la doctrine au déploiement, et de la définition des besoins de leurs forces armées. En outre, l'UE agira toujours d'une manière qui ne porte pas préjudice au caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres et en tenant compte des intérêts de tous les États membres en matière de sécurité et de défense.

L'UE peut toutefois faire beaucoup pour soutenir et coordonner les efforts déployés par les États membres en vue de renforcer la base industrielle de défense et la préparation globale de l'UE en matière de défense, notamment les contributions européennes à la dissuasion et à la défense collective dans le cadre de l'OTAN. En créant les conditions nécessaires pour concentrer massivement les investissements dans le secteur de la défense en début de période, en assurant la prévisibilité nécessaire à l'industrie et en réduisant les formalités administratives, l'UE aidera les États membres à être totalement préparés en 2030.

L'UE complète et multiplie les efforts fournis individuellement par les États membres. Quel que soit le format choisi par les États membres, la réalisation de projets collaboratifs renforcera la coordination, générant ainsi des économies d'échelle et améliorant les délais de mise en œuvre. Cela stimulera à son tour la capacité de production de l'industrie européenne de la défense.

L'UE apporte une valeur ajoutée en:

- facilitant une collaboration accrue et une échelle efficace pour l'industrie européenne de la défense dans le développement, la production et la commercialisation de systèmes d'armes;
- facilitant l'efficacité, l'interchangeabilité et l'interopérabilité, en réduisant les coûts en évitant les achats concurrentiels et en améliorant le pouvoir d'achat des États membres, tout en contribuant à la stabilité et à la prévisibilité de la demande industrielle sur plusieurs années;
- soutenant les infrastructures à double usage pour la mobilité et les communications, la navigation et l'observation spatiales;
- favorisant les partenariats.

Le présent livre blanc sera suivi de la stratégie pour une union de la préparation, qui définira une approche intégrée «tous risques» de la préparation aux conflits et aux crises, et de la stratégie de sécurité intérieure de l'UE, qui fournira un cadre global et unifié en vue de prévenir les menaces pour la sécurité, de les détecter et d'y réagir efficacement.

4. DES LACUNES A COMBLER

Afin de dissuader de manière crédible les agressions armées étrangères et de faire face aux retombées de l'instabilité et des conflits, les États membres de l'UE doivent disposer des capacités nécessaires pour réaliser tout l'éventail des tâches militaires. À l'heure actuelle, les États membres souffrent de lacunes en matière de capacités critiques, lesquelles ont une incidence sur l'exécution d'opérations militaires complexes sur une période prolongée. Compte

tenu de la détérioration rapide du contexte géopolitique et de la montée des tensions, l'Europe doit acquérir les moyens nécessaires dans un délai raisonnablement court.

La reconstruction de la défense européenne nécessite d'agir sur plusieurs plans, en étroite coordination avec l'OTAN. Il est urgent d'adopter des mesures et de réaliser des investissements afin de reconstituer les stocks épuisés de matériel et d'équipements militaires des États membres. Pour l'avenir, le développement d'une coopération paneuropéenne à grande échelle visant à combler les lacunes en matière de capacités critiques dans les domaines prioritaires est une nécessité stratégique dont la concrétisation prendra plusieurs années. Il est donc d'autant plus urgent d'intensifier ces efforts dès maintenant.

Lacunes en matière de capacités critiques

Pour combler les lacunes en matière de capacités critiques, sont nécessaires: 1) une compréhension commune, par les États membres, des priorités les plus urgentes en matière d'investissement dans les capacités, à la lumière des orientations récentes du Conseil européen; 2) un engagement stable et à long terme à répondre à ces priorités; 3) un accord clair entre les États membres sur le cadre de gouvernance pour chaque type de capacité, lequel peut varier d'un État membre à l'autre; et 4) le financement et les incitations de l'UE visant à aider les États membres à mobiliser les ressources budgétaires nécessaires et à les dépenser de la manière la plus efficace et la plus ciblée possible.

Ce que l'UE fait déjà:

- elle aide les États membres à recenser les lacunes et les priorités en matière de capacités au niveau de l'UE;
- elle aide les États membres à lancer de nouveaux projets en matière de capacités, en commençant par l'harmonisation des exigences. La flotte d'avions multirôles de ravitaillement en vol et de transport est un exemple de réussite;
- elle soutient l'agrégation de la demande au moyen de marchés publics collaboratifs, ouvrant ainsi la voie à la phase industrielle, et la passation conjointe de marchés au nom et à la demande des États membres (par exemple, des munitions de 155 mm pour l'Ukraine);
- elle renforce la coopération dans le cadre de la coopération structurée permanente (CSP) afin de mettre en œuvre des projets capacitaires et opérationnels dans le domaine de la défense.

Domaines en matière de capacités de défense

Sur la base des lacunes en matière de capacités de défense déjà recensées par les États membres, le présent livre blanc définit sept domaines prioritaires qui sont essentiels à la mise en place d'une défense européenne solide. Les domaines prioritaires en matière de capacités sont les suivants:

Défense aérienne et antimissile: une défense aérienne et antimissile intégrée à plusieurs niveaux qui protège contre tout un éventail de menaces aériennes (missiles de croisière, missiles balistiques et hypersoniques, avions et UAS).

Systèmes d'artillerie: systèmes d'artillerie avancés, y compris les systèmes d'artillerie moderne et de missiles à longue portée conçus pour mener des attaques précises à longue distance contre des cibles terrestres (frappe de précision dans la profondeur).

Munitions et missiles: s'appuyant sur l'initiative du Service européen pour l'action extérieure «Plan relatif aux munitions 2.0», un stock stratégique de munitions, de missiles et de composants, ainsi qu'une capacité de production industrielle dans le domaine de la défense suffisante pour assurer une reconstitution en temps utile.

Drones et systèmes antidrones: les systèmes sans pilote, notamment les véhicules aériens, terrestres, de surface et sous-marins, qui peuvent être commandés à distance ou fonctionner de manière autonome à l'aide de logiciels et de capteurs avancés et renforcer les capacités fournies par ces technologies (par exemple, connaissance de la situation, surveillance, etc.).

Mobilité militaire: un réseau à l'échelle de l'UE de corridors terrestres, d'aéroports, de ports maritimes et d'éléments et de services d'appui, qui facilitent le transport continu et rapide des troupes et des équipements militaires dans l'ensemble de l'UE et des pays partenaires.

IA, technologie quantique, cyberguerre et guerre électronique: des applications de défense utilisant l'IA militaire et l'informatique quantique; des systèmes électroniques avancés à l'échelle de l'UE conçus pour a) protéger et garantir l'utilisation sans entrave du spectre électromagnétique pour les forces et opérations terrestres, aériennes, spatiales et navales; b) supprimer, perturber et refuser l'utilisation du spectre électromagnétique par un adversaire; et c) protéger la liberté d'activité dans le cyberspace et garantir un accès sans entrave aux cybercapacités. Des cybercapacités défensives et offensives sont nécessaires pour garantir la protection et la liberté de manœuvre dans le cyberspace. Il est nécessaire de concevoir, en collaboration avec les États membres, un système volontaire d'appui aux cybercapacités offensives à des fins de dissuasion crédible.

Capacités de soutien stratégiques et protection des infrastructures critiques: comprenant, entre autres, le transport aérien stratégique et les aéronefs de ravitaillement en vol, le renseignement et la surveillance, l'appréciation de la situation maritime, l'utilisation et la protection de l'espace et d'autres outils de communication sécurisés et les infrastructures militaires pour carburants.

Tirer parti du «dividende collaboratif»

Il est tout à fait justifié de combler ces lacunes en matière de capacités par la voie collaborative.

Tant le rapport Niinistö que le rapport Draghi soulignent que le manque de collaboration a entraîné des inefficacités dans le développement des capacités de défense et a imposé des coûts supplémentaires à tous les États membres, ce qui a empêché de tirer parti des économies d'échelle au niveau européen afin de réduire les coûts unitaires. La faiblesse et la fragmentation des dépenses en matière de défense que les États membres ont consacrées à l'innovation ont une incidence négative sur les technologies de rupture émergentes qui sont essentielles pour les futures capacités de défense.

Les lacunes en matière de capacités peuvent être comblées par l'acquisition de capacités de guerre de haute intensité conformément aux processus de l'UE et de l'OTAN en matière de capacités. L'ampleur, le coût et la complexité de la plupart des projets dans ces domaines dépassent les capacités individuelles des États membres. Ainsi, une action coordonnée bénéficiant du soutien de l'ensemble de la boîte à outils de l'UE faciliterait la passation de marchés financièrement avantageux et accélérerait l'accroissement de la capacité industrielle européenne dans le domaine de la défense, en renforçant notre base technologique, notamment l'innovation technologique en matière de défense.

La passation collaborative de marchés est le moyen le plus efficace d'acquérir un grand nombre de «consommables» tels que des munitions, des missiles et des drones. La passation collaborative de marchés est également essentielle pour mener à bien des projets plus complexes, étant donné que l'agrégation de la demande limite les coûts, envoie des signaux de demande plus clairs aux acteurs du marché, raccourcit les délais de mise en œuvre et garantit l'interopérabilité et l'interchangeabilité. Depuis 2007, dans le cadre de l'Agence européenne de défense (AED), les États membres se sont mis d'accord sur l'objectif commun de recourir à la passation collective de marchés pour 35 % du total des achats d'équipements de défense. Cet objectif figure dans les engagements pris dans le cadre de la CSP, lancée en 2017.

Différents formats et cadres collaboratifs sont mis à la disposition des États membres. Il s'agit, entre autres, des formats suivants: une coopération multinationale ad hoc telle qu'un cadre de «pays chef de file»; l'Agence européenne de défense, l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition ou l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR). Si les États membres en font la demande, la Commission pourrait également agir en tant que centrale d'achat au nom des États membres.

Mobilité et infrastructures militaires

La mobilité militaire est un élément indispensable et essentiel de la sécurité et de la défense européennes et de notre soutien à l'Ukraine. Elle renforce la capacité des forces armées des États membres et des alliés à déplacer rapidement des troupes et des équipements dans l'ensemble de l'UE en cas de conflit ou d'intensification de la guerre hybride. Elle démontrera notre état de préparation et notre capacité de dissuasion. Le renforcement de la logistique des forces armées répond également à la nécessité de rendre notre économie plus connectée et plus compétitive, ce qui correspond parfaitement au double usage. Bien que des progrès importants aient été accomplis ces dernières années, il subsiste des obstacles considérables au déplacement sans entrave des troupes et des équipements dans l'ensemble de l'UE.

La mobilité militaire est entravée par la lourdeur administrative, qui exige souvent à la fois une habilitation diplomatique spécifique aux transports militaires et le respect des règles et procédures administratives habituelles. Les procédures actuelles non harmonisées, notamment douanières, entraînent souvent des retards importants dans la délivrance des autorisations transfrontières. Pour parvenir plus rapidement à la dissuasion indépendante de l'Europe et accélérer notre soutien à l'Ukraine, l'UE et les États membres doivent immédiatement simplifier et rationaliser les réglementations et les procédures et garantir aux forces armées un accès prioritaire aux installations, réseaux et moyens de transport, y compris dans le contexte de la sécurité maritime.

Pour leurs déplacements, les forces armées doivent avoir accès à des infrastructures de transport critiques adaptées à un double usage. Elles doivent pouvoir disposer à la fois de tous les modes de transport et de multiples itinéraires dans l'ensemble de l'Union européenne et de connexions avec les pays partenaires. C'est pourquoi l'UE a défini quatre corridors multimodaux prioritaires (rail, route, mer et air) pour la mobilité militaire pour les déplacements de troupes et d'équipements à court terme et à grande échelle. Ces corridors nécessitent des investissements importants et urgents pour faciliter le déplacement des troupes et des équipements militaires. En lien avec ces quatre corridors prioritaires, 500 projets de «points névralgiques» déjà définis doivent être modernisés de toute urgence (cela comprend l'élargissement de tunnels ferroviaires, le renforcement de ponts routiers et ferroviaires, l'extension de terminaux portuaires et aéroportuaires). Leur sécurité, leur entretien et leur

réparation doivent également être assurés. L'UE et les États membres doivent déterminer les possibles goulets d'étranglement immédiats et futurs en matière d'approvisionnement énergétique en collaboration avec les partenaires concernés, en particulier l'OTAN.

La mobilité militaire peut également être renforcée par une disponibilité accrue de moyens de transport spécialisés et à double usage dans tous les modes de transport. L'UE peut apporter une valeur ajoutée en facilitant la passation conjointe de marchés, la prépassation de marchés d'actifs et l'utilisation de normes de conception uniformes pour les capacités à double usage et de défense et de sécurité. Une coopération renforcée avec les industries de l'UE permettrait d'accroître l'offre de ces actifs critiques et de maintenir la position de chef de file du marché des entreprises européennes proposant des technologies à double usage.

La Commission, en consultation avec la haute représentante, réexaminera l'ensemble de la législation existante de l'UE qui a une incidence sur la mobilité militaire, notamment les règles plus strictes en matière de propriété et de contrôle de ces infrastructures de transport critiques, recensera et améliorera les infrastructures de transport à double usage et critiques nécessaires et envisagera des mesures appropriées pour supprimer les obstacles persistants et garantir l'accès des militaires aux moyens de transport spécialisés. Les projets d'infrastructures à double usage à long terme bénéficieraient également d'une plus grande prévisibilité financière.

L'UE adoptera cette année une communication conjointe sur la mobilité militaire, y compris les propositions législatives nécessaires.

Protection des frontières

La défense de toutes les frontières terrestres, aériennes et maritimes de l'UE est importante, en particulier en ce qui concerne la frontière orientale de l'UE. Le projet de bouclier pour la frontière orientale est un exercice remarquable entrepris par plusieurs États membres pour faire face aux défis croissants dans cette région. Il mettrait en place un système intégré de gestion des frontières terrestres destiné à renforcer la frontière terrestre extérieure de l'UE avec la Russie et la Biélorussie contre les menaces militaires et hybrides. Il comprendrait une panoplie complète d'obstacles physiques, le développement d'infrastructures et des systèmes de surveillance modernes.

Omnibus dans le domaine de la défense

La simplification et l'harmonisation réglementaires doivent concerner en priorité tant les règles et procédures spécifiques au secteur de la défense que l'incidence, sur l'industrie de la défense, des politiques et réglementations de l'UE qui ne sont pas spécifiques à la défense, mais qui empêchent la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) de répondre avec la plus grande souplesse aux besoins accrus actuels.

La Commission lancera immédiatement un **dialogue stratégique avec l'industrie de la défense** afin de discuter des mesures possibles dans ces domaines, de recenser les obstacles réglementaires et de relever les défis de l'industrie de la défense. Dans ce contexte, la Commission invitera l'AED et l'état-major de l'UE à partager leur expertise, le cas échéant. Sur la base des résultats de ce dialogue, la Commission présentera d'ici juin 2025 une proposition de simplification omnibus dans le domaine de la défense. Celle-ci aura notamment pour but:

- d'accroître la certification croisée des produits de défense et de faciliter la reconnaissance mutuelle de la certification, le cas échéant;
- de permettre l'octroi rapide de permis de construire et d'environnement pour des projets industriels de défense par priorité pour des raisons d'intérêt public;
- de garantir la disponibilité en temps utile et conforme à la législation et la facilité d'utilisation de tous les matériaux et autres intrants nécessaires dans la chaîne d'approvisionnement de la BITDE, en particulier pour les utilisations essentielles pour lesquelles il n'existe pas de substituts adéquats;
- de supprimer les obstacles à la disponibilité du personnel militaire aux moments et lieux appropriés;
- de supprimer les obstacles liés à l'accès au financement, y compris aux investissements ESG;
- de faciliter l'échange d'informations confidentielles et sensibles dans des conditions qui garantissent à la fois la simplicité et la sécurité du traitement;
- de rationaliser les programmes industriels de défense de l'UE afin de réduire le délai de livraison, de simplifier la gestion des projets financés par l'UE et de simplifier le traitement du cofinancement des États membres.

Dans ce contexte, les directives de l'UE relatives à la passation de marchés dans les domaines de la défense et de la sécurité à caractère sensible et aux transferts intra-UE de produits liés à la défense feront également l'objet d'une simplification et d'une harmonisation réglementaires. À l'occasion de son examen à mi-parcours, l'objectif devrait également être de simplifier et d'accélérer les règles et procédures du Fonds européen de la défense.

Stocks stratégiques et réserves de préparation

L'UE et les États membres peuvent soutenir la création de stocks stratégiques et de réserves de préparation industrielle dans le domaine de la défense. Le programme pour l'industrie européenne de la défense soutiendra ces efforts selon trois lignes d'action. Premièrement, en soutenant des actions industrielles pour le développement de partenariats industriels transfrontières en vue de coordonner les réserves de produits, de composants et de matières premières connexes dans le domaine de la défense. Deuxièmement, en soutenant des actions de passation de marchés visant à constituer des réserves stratégiques de composants et matières premières pertinents. Troisièmement, en soutenant la création de réserves stratégiques (ou réserves de préparation industrielle dans le domaine de la défense) de produits de défense fabriqués dans l'UE, qui soient réparties de manière optimale.

5. RENFORCEMENT DU SOUTIEN MILITAIRE À L'UKRAINE («stratégie du porc-épic»)

Depuis février 2022, l'UE et ses États membres ont fourni environ 50 milliards d'euros de soutien militaire à l'Ukraine, notamment par l'intermédiaire de la facilité européenne pour la paix. Ce soutien a été essentiel pour soutenir l'effort de guerre de l'Ukraine. La résistance de

l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie a été remarquable. Les besoins de l'Ukraine en matière de défense resteront élevés bien au-delà de tout cessez-le-feu à court terme ou accord de paix. L'Ukraine, qui restera en première ligne de la défense et de la sécurité européennes, est au cœur du développement du nouvel ordre international avec sa propre sécurité, étroitement liée à celle de l'Union européenne. L'UE et ses États membres devront renforcer les capacités de défense et de sécurité de l'Ukraine au moyen de la «stratégie du porc-épic», pour qu'elle soit en mesure de décourager toute nouvelle possible attaque et d'assurer une paix durable. Il est donc impératif que l'UE et ses États membres accroissent d'urgence leur assistance militaire à l'Ukraine.

La guerre d'agression a également mis en lumière l'industrie de la défense très innovante et florissante de l'Ukraine, dotée d'une expertise considérable dans des secteurs tels que l'IA et les drones, ainsi que des capacités inutilisées dans des domaines clés. L'attitude volontariste et l'esprit d'entreprise des jeunes entreprises ukrainiennes dynamiques peuvent donner une impulsion importante à la compétitivité de l'Europe et au développement de capacités de défense européennes renforcées.

Le soutien militaire de l'UE à l'Ukraine devrait se concentrer sur deux priorités qui se renforcent mutuellement:

a) Renforcer l'assistance militaire et d'autres formes d'assistance de l'UE à l'Ukraine

Dans le cadre des garanties de sécurité à long terme et conformément à l'initiative de la haute représentante visant à renforcer le soutien militaire à l'Ukraine, l'UE et ses États membres devraient couvrir les éléments suivants:

- la fourniture de munitions d'artillerie de gros calibre avec un objectif minimal de 2 millions de cartouches par an. Il est impératif et essentiel à court terme de financer intégralement les livraisons de munitions à l'Ukraine tout au long de l'année 2025, notamment par des incitations à donner des munitions provenant de stocks et la passation de marchés. Pour garantir la stabilité des livraisons, il est nécessaire de prendre dès à présent des engagements financiers.
- La fourniture de systèmes de défense aérienne, de missiles (y compris de missiles de frappe de précision dans la profondeur) et de drones est une priorité commune à l'Ukraine et aux États membres. Sur la base de la lettre d'intention de novembre 2024, dans laquelle 18 États membres ont affirmé leur volonté de combler collectivement, à court terme, les lacunes urgentes en matière de capacités en acquérant des systèmes de défense aérienne basée au sol et des systèmes de lutte antidrones, une «initiative de défense aérienne» à deux volets devrait être lancée avec l'Ukraine, englobant la passation collective de marchés et un soutien financier à l'Ukraine en vue d'accélérer la production d'intercepteurs pour les systèmes de défense aérienne à courte et moyenne portée.
- Les drones sont une capacité indispensable pour remédier à l'asymétrie des ressources militaires sur le terrain. L'UE et ses États membres devraient continuer à aider l'Ukraine à acquérir des drones et maintenir leur soutien au développement de sa propre capacité de production, notamment au moyen de coentreprises entre les industries européenne et ukrainienne.
- Les efforts déployés par l'UE et ses États membres pour former et équiper les brigades ukrainiennes et soutenir activement la régénération des bataillons doivent se renforcer, s'intensifier et devenir progressivement un élément essentiel du développement futur des capacités militaires de l'Ukraine après tout cessez-le-feu. L'EUMAM Ukraine continuera

de dispenser des formations au-delà des 75 000 bénéficiaires actuels. Il conviendrait également de fournir un soutien spécifique et des pièces détachées, aussi près que possible des opérations, pour l'entretien, la réparation et la révision des équipements endommagés au combat, en veillant à mieux adapter les équipements militaires envoyés en Ukraine aux réalités du terrain. De même, les troupes européennes pourront tirer de nombreux enseignements utiles de l'expérience acquise par les forces ukrainiennes au front.

- Le soutien direct à l'industrie ukrainienne de la défense est le moyen le plus efficace et le plus rentable de soutenir les efforts militaires de l'Ukraine, notamment par des commandes directes à son industrie de la défense passées par les États membres en vue de faire un don à l'Ukraine. La capacité de production estimée de l'industrie ukrainienne de la défense atteindra environ 35 milliards d'euros en 2025. À cette fin, l'Ukraine pourrait utiliser le prêt de l'UE, qui fait partie de l'initiative des prêts à l'Ukraine par l'accélération de l'utilisation des recettes extraordinaires (initiative ERA) menée par le G7. La Commission prendra toutes les mesures nécessaires pour concentrer en début de période les financements au titre de cet instrument, ainsi qu'au titre de la facilité pour l'Ukraine, afin de maximiser la marge de manœuvre macroéconomique de l'Ukraine. La concentration en début de période de l'initiative ERA permettra à l'Ukraine d'augmenter les dépenses destinées à couvrir les besoins militaires et de donner la priorité à la passation de marchés dans les industries ukrainienne et européenne de la défense. En outre, le nouvel instrument Agir pour la sécurité en Europe (SAFE) permettrait à l'industrie ukrainienne de la défense de participer à la passation collaborative de marchés sur un pied d'égalité avec l'industrie de l'UE.
- L'amélioration de la mobilité militaire est nécessaire pour améliorer la fluidité de l'aide militaire. Les corridors de mobilité militaire de l'UE devraient s'étendre à l'Ukraine, ce qui renforcerait l'interopérabilité et constituerait une garantie de sécurité supplémentaire pour décourager toute agression future.
- L'amélioration de l'accès aux moyens et services spatiaux de l'UE pourrait être un catalyseur essentiel du renforcement des capacités de défense de l'Ukraine. L'UE devrait donner suite à la demande de l'Ukraine de participer au programme spatial de l'UE, ce qui comprend l'accès aux services spatiaux gouvernementaux dans les domaines du positionnement, de la navigation et de la synchronisation, des communications et de l'observation de la Terre. L'UE devrait également financer l'accès de l'Ukraine aux services qui peuvent être fournis par des fournisseurs commerciaux établis dans l'UE, notamment des jeunes pousses et des entreprises en expansion, en vue de soutenir les forces armées ukrainiennes et à la demande de celles-ci. Ces mesures aideront l'Ukraine à renforcer sa résilience en diversifiant ses sources d'approvisionnement de services spatiaux. En outre, l'UE et ses États membres devraient coopérer étroitement avec l'Ukraine en matière de protection des actifs stratégiques (par exemple, dans le cas de cybermenaces ciblant des moyens spatiaux) et inviter l'Ukraine à participer au centre d'échange et d'analyse d'informations (ISAC) dans le domaine spatial de l'UE.

La cellule de coordination de l'état-major de l'UE contribue déjà à la coordination du soutien militaire des États membres à l'Ukraine, en liaison avec le groupe de contact pour la défense de l'Ukraine et le programme OTAN de formation et d'assistance à la sécurité en faveur de l'Ukraine. Pour renforcer ces efforts et les intensifier en accroissant la coopération industrielle entre la BITDE et l'industrie ukrainienne de la défense, l'UE proposera à l'Ukraine de mettre en place un groupe d'étude horizontal.

b) Associer l'Ukraine aux initiatives de l'UE visant à développer les capacités de défense et à intégrer les industries de défense respectives

Les trois dernières années ont incité l'Ukraine à développer rapidement ses capacités militaires. L'Ukraine s'appuie aujourd'hui sur l'expérience qu'elle a acquise sur le front pour adapter en permanence ses équipements et les moderniser à un point tel qu'elle est devenue le premier laboratoire mondial d'innovation dans les domaines de la défense et des technologies. Une coopération plus étroite entre les industries ukrainienne et européenne de la défense permettra un transfert de connaissances directes sur l'utilisation optimale de l'innovation pour atteindre la supériorité militaire sur le champ de bataille, et notamment sur la montée en puissance rapide de la production et la modernisation des capacités existantes.

La BITDE reste toutefois à la pointe du développement de systèmes et technologies de défense à grande échelle plus avancés. L'intégration de l'industrie ukrainienne de la défense dans la BITDE l'aidera à développer, moderniser et consolider des produits de défense rentables et à les proposer sur le marché mondial.

L'adoption rapide du projet de règlement relatif au programme pour l'industrie européenne de la défense est donc une priorité absolue. Dès qu'il sera approuvé, il ouvrira la voie à l'intégration de l'Ukraine dans le marché européen des équipements de défense grâce à l'instrument de soutien à l'Ukraine, un instrument spécialement conçu pour elle, et à la possibilité, offerte à l'Ukraine, de participer aux activités du programme, dans le droit fil de la proposition faite actuellement pour le programme SAFE, selon les différentes modalités de cet instrument. Dans ce contexte, le bureau de l'UE pour l'innovation en matière de défense, situé à Kiev, pourrait être renforcé afin d'étendre la collaboration industrielle dans le domaine de la défense, ce qui permettrait à l'UE de soutenir l'Ukraine et de tirer parti de son expérience de en matière de guerre et d'encourager davantage les investissements directs des entreprises de l'UE dans le marché industriel ukrainien de la défense. En outre, la Commission et la haute représentante recommandent aux États membres de charger l'AED d'étendre la participation de l'Ukraine à ses activités, notamment au pôle d'innovation dans le domaine de la défense. La participation de l'Ukraine aux projets CSP et aux possibilités de collaboration découlant de l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD) devrait également être encouragée.

L'interaction et la coopération qui en découleraient entre les services de l'UE, des États membres et de l'Ukraine permettraient à cette dernière de transférer à l'UE certaines de ses expériences en matière de guerre de haute intensité. Les enseignements tirés permettraient à leur tour d'éclairer et de faciliter le recensement, par les États membres, des besoins futurs en matière de défense.

6. UNE INDUSTRIE DE LA DÉFENSE FORTE ET INNOVANTE EN EUROPE

Le secteur industriel européen de la défense est une condition préalable indispensable à la préparation de la défense et à la dissuasion crédible. Bien que plusieurs entreprises de défense de l'UE soient compétitives à l'échelle mondiale, la base industrielle de défense de l'UE souffre encore de faiblesses structurelles. À l'heure actuelle, l'industrie européenne de la défense n'est pas en mesure de produire des systèmes et équipements de défense dans les quantités et délais dans lesquels les États membres en ont besoin. Elle reste trop fragmentée, les acteurs nationaux dominants approvisionnant principalement les marchés nationaux. Elle a également souffert d'un sous-investissement, et il est nécessaire d'accroître nos investissements dans le secteur industriel de l'UE et de s'approvisionner auprès de celui-ci. Afin d'aider l'industrie de la défense à surmonter ces faiblesses, le processus de révision de la directive de l'UE relative à la passation de marchés dans les domaines de la défense et de la sécurité à caractère sensible,

prévu pour 2026, tiendra compte de la recommandation, énoncée dans la boussole pour la compétitivité, d'introduire une préférence européenne.

Investir dans la préparation européenne en matière de défense non seulement nous garantit la paix de demain, mais nous donne également les moyens de notre ambition en matière de compétitivité de l'industrie manufacturière européenne. Les chaînes de valeur ou les capacités de fabrication existantes de nos industries traditionnelles – automobile, acier, aluminium ou produits chimiques – peuvent trouver de nouvelles possibilités de se réorienter et de contribuer au renforcement de la base industrielle de défense, tandis que de nouveaux écosystèmes et chaînes de valeur pour les technologies de pointe – telles que l'IA ou l'électronique de pointe – peuvent contribuer à des applications tant civiles que militaires.

Au moyen de politiques ciblées, l'UE devrait soutenir l'industrie européenne de la défense dans six directions stratégiques: a) soutenir, renforcer et promouvoir les capacités industrielles dans l'ensemble de l'UE; b) garantir la fourniture des intrants industriels critiques et réduire les dépendances; c) créer un véritable marché des équipements de défense à l'échelle de l'UE; d) simplifier les règles existantes et alléger les formalités administratives; e) stimuler la recherche et le développement pour favoriser l'innovation; et f) garder, attirer et développer les talents, renforcer les compétences et l'expertise dans le secteur de la défense.

Agréger la demande pour accroître la capacité de production industrielle dans le domaine de la défense

Une augmentation massive de la capacité de production industrielle européenne dans le domaine de la défense est indispensable pour permettre aux États membres d'acquérir les capacités critiques dont ils manquent actuellement. L'accroissement des capacités de production, qui résoudrait en outre les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement et les goulets d'étranglement logistiques, n'est possible que si les entreprises disposent d'un flux constant d'ordres fermes sur plusieurs années leur permettant d'orienter les investissements vers des lignes de production supplémentaires.

Pour l'industrie européenne de la défense, les commandes à long terme, qui sont le meilleur moyen d'accroître la prévisibilité, fournissent les signaux d'investissement à long terme nécessaires, comme l'instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes (EDIRPA) le montre. Pour y parvenir, l'UE peut, d'une part, encourager une agrégation plus systématique de la demande des États membres dans le cadre de l'AED dans le but de préparer et de structurer la passation conjointe de marchés à grande échelle et s'appuyant sur des contrats pluriannuels soutenus par des instruments de l'UE. D'autre part, la Commission et l'AED peuvent, en coopération avec les États membres, renforcer le dialogue avec l'industrie dans le but d'assurer la prévisibilité et de mieux anticiper les besoins agrégés, ce qui permettrait à chaque acteur industriel de planifier sa production en vue de contribuer à la satisfaction de ces besoins globaux. Ce partage dynamique d'informations sur l'accroissement futur de la demande et de la production permettrait également à l'UE de mieux adapter les mesures de soutien en vue de favoriser la passation collaborative de marchés et la montée en puissance industrielle.

De plus, la disponibilité d'équipements européens de défense dans les quantités et délais requis est indispensable pour renforcer la sécurité, réduire les dépendances et accroître la compétitivité de la base industrielle de défense européenne. En conformité avec le programme pour l'industrie européenne de la défense, l'UE a l'intention de lancer un projet pilote visant à mettre progressivement en place un mécanisme européen de ventes militaires en vue

d'accroître la disponibilité et le délai de livraison des produits de défense en provenance d'Europe.

Réduire les dépendances et garantir la sécurité d'approvisionnement

Le renforcement de la résilience des chaînes de valeur de la défense de l'UE est également essentiel à la préparation de la défense. La Commission a créé l'observatoire des technologies critiques pour les chaînes de valeur de l'espace et de la défense dans le but de rassembler des connaissances sur les éléments critiques correspondants et de les surveiller systématiquement, et d'élaborer des feuilles de route technologiques pertinentes.

Dans le domaine de la défense, il est essentiel que l'industrie ait accès aux intrants critiques. Lorsque le marché européen dépend d'un seul fournisseur ou d'un petit nombre de fournisseurs de biens, de services ou d'autres intrants essentiels, les politiques et les investissements de l'UE devraient renforcer la sécurité économique européenne en réduisant autant que possible les risques d'instrumentalisation belliqueuse des dépendances ou de coercition économique. Ainsi, dans le cadre du dialogue stratégique avec l'industrie européenne de la défense, la Commission, soutenue par l'AED, s'efforcera de définir clairement les matières premières critiques et les composants essentiels (les puces électroniques, par exemple) qui sont les plus critiques, ainsi que les mesures qui peuvent être prises pour garantir une diversification des sources d'approvisionnement avec le soutien de l'UE.

Parallèlement, la création prévue d'une plateforme pour l'achat conjoint de matières premières critiques contribuera à garantir un approvisionnement financièrement avantageux et sûr. L'UE facilitera également le développement de solutions de substitution locales pour les technologies, composants et processus qu'elle doit contrôler (par exemple, au moyen de projets du FED ou de cadres à double usage). Elle pourrait rechercher et promouvoir les transferts de technologies lorsque c'est nécessaire, afin de tirer parti de technologies très avancées et de la recherche de pointe, ainsi qu'amorcer un effort à long terme visant à remédier au problème des restrictions imposées aux technologies des pays tiers.

Créer un véritable marché des équipements de défense à l'échelle de l'UE, simplifier et harmoniser les règles

Comme le rapport Letta l'a démontré, les raisons de créer un marché des équipements de défense à l'échelle de l'UE sont devenues beaucoup plus solides et autrement plus urgentes. Les États membres achètent jusqu'à quatre fois plus d'équipements qu'il y a dix ans, souvent auprès de fournisseurs de pays tiers. Cependant, aucun marché national européen de la défense n'a la taille requise pour faire progresser suffisamment l'industrie européenne de la défense.

Les États membres doivent pouvoir s'appuyer pleinement sur la BITDE et les chaînes d'approvisionnement du secteur européen de la défense, en particulier en temps de crise et de conflit. Cela signifie que l'accès aux produits de défense, ainsi qu'à leurs composants et pièces détachées doit être garanti par un régime complet de sécurité d'approvisionnement.

Un marché des équipements de défense à l'échelle de l'UE réellement opérationnel serait l'un des plus grands marchés intérieurs de défense au monde. Un tel marché contribuerait à la réalisation d'objectifs clés, tels que la compétitivité mondiale, l'état de préparation et le passage à une plus grande échelle industrielle. Les entreprises de la BITDE pourraient avoir une implantation industrielle plus importante dans le domaine de la défense partout dans l'UE, notamment dans les États membres qui sont proches de la menace la plus pressante pour la

sécurité. Ce marché stimulerait aussi les débouchés commerciaux dans tous les États membres grâce à des collaborations industrielles, des fusions et acquisitions ou des jeunes pousses transfrontières, ce qui inciterait à fabriquer davantage de produits de défense dans l'UE.

La simplification et l'harmonisation réglementaires doivent s'appliquer en priorité aux règles et procédures de passation de marchés dans le domaine de la défense, aux transferts intra-UE de produits liés à la défense, à la reconnaissance mutuelle des permis de certification nationaux et à l'octroi de permis. En outre, il convient de réexaminer l'incidence, sur l'industrie de la défense, des politiques et réglementations de l'UE qui ne sont pas spécifiques à la défense.

Transformer la défense grâce à l'innovation de rupture

La supériorité que certaines technologies peuvent procurer en matière de défense est un atout important qui doit être renforcé de toute urgence au niveau européen. Les nouvelles technologies modifient fondamentalement la nature de la guerre dans divers domaines. L'IA, l'informatique en nuage et l'informatique quantique, la connectivité avancée et sécurisée, les systèmes autonomes et les sources d'énergie alternatives ont en effet la capacité de remettre en question et de transformer les conceptions traditionnelles de la guerre. Les innovations dans la technologie des drones dictent déjà la manière de combattre, et le rôle de la robotique ne pourra que croître, les véhicules terrestres autonomes prenant un rôle majeur dans les premières opérations de combat. Ces machines, capables d'effectuer une reconnaissance, de lancer des assauts directs et d'apporter un soutien logistique, produisent déjà des effets sur les champs de bataille. Les robots militaires utilisant l'IA n'en sont encore qu'aux premiers stades de développement et l'Europe a maintes possibilités d'exceller dans les armes robotiques et les logiciels nécessaires pour les alimenter. Mais cette fenêtre d'opportunité est étroite car les concurrents stratégiques et les rivaux investissent déjà massivement dans ces domaines, ainsi que dans de nouveaux secteurs technologiquement complexes tels que les missiles hypersoniques, les armes à énergie dirigée, les fonds marins et la guerre spatiale.

Les États membres ont besoin que l'industrie européenne de la défense puisse concevoir, développer, fabriquer et livrer ces produits et technologies plus rapidement et à grande échelle. Dans le contexte de l'augmentation substantielle des dépenses de défense, une part plus importante doit être investie dans la R&D et les technologies dans le domaine de la défense, en concentrant les efforts et les ressources sur des projets européens communs. L'UE devrait soutenir le développement de nouveaux procédés industriels innovants, tels que la conception et la fabrication distribuées, l'impression 3D et l'utilisation de l'IA. À cette fin, le programme de l'UE pour l'innovation dans le domaine de la défense (EUDIS) et le pôle d'innovation dans le domaine de la défense (HEDI) pourraient être mis à profit. Par exemple, l'EUDIS, mis au point au titre du FED et doté d'un budget de deux milliards d'euros, propose des services de soutien à l'innovation pour les entités uniques, notamment par la mise en relation avec les investisseurs, les partenaires et les utilisateurs finaux, et encourage l'expérimentation et la validation de produits et de technologies innovants. Grâce à un financement accru, l'AED pourrait utiliser le HEDI pour mener des campagnes d'expérimentation simultanées en vue de promouvoir rapidement les solutions les plus innovantes et de les intégrer dans les capacités existantes ou nouvelles, grâce à des boucles de développement accélérées. En parallèle, la Commission finance le mécanisme de fonds propres pour la défense du FEI, qui soutient les fonds de capital-risque et de capital-investissement qui investissent dans des entreprises européennes qui développent des technologies de défense innovantes à double usage potentiel.

Dans le domaine des technologies de rupture, la distinction entre le civil et la défense est floue. Les jeunes pousses civiles innovantes et les résultats utiles de la R&I peuvent dès lors jouer un

rôle crucial pour inventer des solutions de pointe permettant d'accroître considérablement les capacités militaires et d'améliorer l'état de préparation opérationnelle. Bien que l'Europe soit une puissance technologique, elle n'a pas encore la capacité d'exploiter pleinement le potentiel des technologies pour acquérir une supériorité militaire. Il est donc urgent que l'UE mobilise toute sa capacité d'innovation et réalise des investissements directs substantiels pour reprendre de l'avance et éviter la dépendance sur le plan technologique.

L'UE présentera une feuille de route technologique européenne pour l'armement, qui mobilisera des investissements en faveur des capacités technologiques avancées à double usage, aux niveaux européen, national et privé. Dans un premier temps, l'UE se concentrera sur l'IA et la technologie quantique. La Commission veillera également à ce que le Conseil européen de l'innovation et le futur fonds TechEU pour les entreprises en expansion investissent dans les technologies à double usage.

Les PME jouent un rôle de plus en plus important car elles sont d'agiles fournisseurs de technologies de rupture et d'innovation au sein de la communauté de la défense. La Commission a donc pris des mesures pour favoriser une contribution plus active des PME à la R&I de l'UE en matière de défense, notamment en proposant des appels spécifiques au titre du FED destinés aux PME, tout en encourageant leur participation à tous les autres projets. La coopération transfrontière faisant intervenir des PME est l'un des critères d'attribution du programme du FED, et des bonus financiers s'appliquent en fonction du niveau de participation des PME aux actions de développement. Dans les appels au titre du FED de 2023, les PME participantes représentaient environ 50 % du nombre total d'entités et 30 % du montant total des subventions demandées. Pour la période 2023-2027, on estime que le FED devrait octroyer jusqu'à 840 millions d'euros de financement aux PME. En outre l'EDIP prévoirait la création d'un Fonds pour l'accélération de la transformation des chaînes d'approvisionnement du secteur de la défense (FAST). Ce nouvel instrument financier pourrait générer un multiple du budget alloué à l'initiative par l'EDIP, sous forme de prêts ou d'investissements en fonds propres.

L'UE doit mobiliser toute sa capacité d'innovation et réaliser des investissements directs substantiels pour reprendre de l'avance, éviter d'être encore davantage dépendante sur le plan technologique et profiter de retombées dans d'autres secteurs de l'économie. L'Europe abrite déjà quelques nouveaux acteurs technologiques innovants dans le domaine de la défense. Pour accélérer l'émergence d'acteurs européens des technologies de défense, l'environnement réglementaire doit être plus propice à la prise de risques. La Commission intensifiera le dialogue avec les nouveaux acteurs de la défense et les investisseurs privés, en vue de proposer des mesures de simplification réglementaire ainsi qu'une plus grande disponibilité de capital-risque et de débouchés commerciaux.

Des compétences et des talents pour innover

Comblar les lacunes en matière de capacités implique de couvrir l'ensemble du cycle de développement des capacités dans le secteur de la défense, de la recherche à l'acquisition, en passant par l'exploitation et la maintenance. Pour ce faire, il faut disposer de compétences technologiques et de talents innovants au sein de l'industrie de la défense, notamment des acteurs de la chaîne d'approvisionnement, des PME aux maîtres d'œuvre. Le secteur européen de la défense compte certes du personnel compétent et spécialisé, mais pour réaliser une montée en puissance industrielle à grande échelle, il devra attirer, former, employer, perfectionner et reconvertir bien davantage de personnes qualifiées, qu'il s'agisse de techniciens, d'ingénieurs ou d'experts spécialisés. L'union des compétences prévoit une garantie de compétences offrant

aux travailleurs des secteurs en cours de restructuration ou exposés au risque de chômage la possibilité de faire évoluer leur carrière dans d'autres secteurs, dont la défense. Des compétences avancées en STEM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) sont essentielles pour développer les capacités de nouvelle génération, ainsi qu'il est également souligné dans l'union des compétences, notamment en matière de sécurité et de défense.

L'évolution rapide et complexe des technologies ouvre des perspectives pour de nouveaux types d'emplois et oblige à renouveler les compétences. Le personnel de l'industrie de la défense devra traiter, exploiter et diffuser efficacement des données et exploiter des technologies nouvelles dans de nouveaux domaines capacitaires, tels que les systèmes autonomes, les systèmes de cybersécurité, les systèmes d'information intelligents ou les systèmes de calcul à haute performance. L'industrie européenne de la défense sera en concurrence avec d'autres secteurs pour recruter des compétences similaires tandis que, dans le même temps, son expansion créera des possibilités de reconversion et de perfectionnement professionnels pour la main d'œuvre excédentaire dans d'autres secteurs industriels.

7. UNE AUGMENTATION MASSIVE DES DÉPENSES EN MATIÈRE DE DÉFENSE

Les dépenses des États membres consacrées à la défense ont augmenté de plus de 31 % depuis 2021, atteignant 1,9 % du PIB total de l'UE, soit 326 milliards d'euros, en 2024. Plus précisément, les investissements dans la défense ont atteint un montant sans précédent de 102 milliards d'euros en 2024, ce qui représente presque le double du montant injecté en 2021. Pourtant, sur un plan global, les dépenses de défense européennes demeurent bien inférieures à celles des États-Unis et, ce qui est plus inquiétant, à celles de la Russie ou de la Chine. La reconstruction de la défense européenne nécessitera des investissements massifs, tant publics que privés, sur une période prolongée.

Dans le plan «ReArm Europe», la Commission a défini cinq piliers pour augmenter de manière urgente et substantielle les dépenses européennes en matière de défense.

Ces cinq piliers permettront de répondre aux besoins les plus immédiats et d'atténuer les conséquences du sous-investissement dans le passé.

1) Un nouvel instrument financier spécifique pour accompagner les investissements des États membres dans le domaine de la défense

Compte tenu de l'urgence, la Commission propose d'adopter un nouveau règlement de l'UE au titre de l'article 122 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, pour accorder aux États membres des prêts adossés au budget de l'UE. Doté d'un montant maximal de 150 milliards d'euros, l'instrument «Security Action for Europe» (Agir pour la sécurité de l'Europe - SAFE) encouragera fortement les États membres à augmenter de manière substantielle leurs investissements dans les capacités de défense de l'Europe, maintenant et tout au long de la décennie.

SAFE soutiendra l'industrie européenne de la défense grâce à des marchés publics communs associant au moins deux pays, dont l'un sera un État membre bénéficiant de l'assistance financière de SAFE et l'autre pourra être un autre État membre, un État de l'AELE, un membre de l'EEE ou l'Ukraine. Ces marchés publics communs couvriront les capacités et moyens prioritaires définis lors du Conseil européen extraordinaire du 6 mars 2025. Les capacités les

plus simples et les plus urgentes, telles que les munitions ou la mobilité militaire, seraient soumises à des conditions d'éligibilité analogues à celles du programme EDIRPA. Les systèmes plus complexes et de haute technologie, tels que l'IA ou la défense aérienne, seraient soumis à des conditions plus strictes inspirées des débats législatifs sur l'EDIP, compte tenu des exigences plus élevées en matière d'autonomie stratégique.

Des dotations sont à la disposition de tous les États membres. Elles devront faire l'objet d'une demande et reposeront sur des plans nationaux pour l'industrie de la défense. Une fois les plans respectifs approuvés et la convention de prêt signée, le préfinancement sera disponible.

L'instrument comprend des dispositions visant à encourager davantage les acquisitions conjointes et à les faciliter, telles que la possibilité d'ouvrir les accords-cadres et contrats existants à de nouveaux partenaires et une dispense de TVA pour les achats financés par SAFE. Il encourage également l'utilisation de normes communes.

Des entités et produits d'autres pays partenaires peuvent faire l'objet de marchés publics communs, sous réserve de la conclusion d'un accord avec l'Union sur les conditions financières et la sécurité de l'approvisionnement.

2) L'activation coordonnée de la clause dérogatoire nationale prévue dans le pacte de stabilité et de croissance.

La communication de la Commission intitulée «Concilier une augmentation des dépenses de défense avec le pacte de stabilité et de croissance» propose une activation coordonnée de la clause dérogatoire nationale par tous les États membres, afin d'offrir davantage de flexibilité pour augmenter les dépenses de défense.

Cette flexibilité autorisera un écart, par rapport à la trajectoire des dépenses approuvée, équivalent à l'augmentation des dépenses de défense (comprenant les dépenses d'investissement et les dépenses courantes) depuis 2021. Une période de quatre ans (renouvelable) est envisagée. Grâce à cette flexibilité, les États membres pourraient mobiliser des dépenses de défense supplémentaires allant jusqu'à 1,5 % du PIB. D'après les projections concernant une adoption progressive, les investissements dans le domaine de la défense pourraient atteindre au moins 800 milliards d'euros au cours des quatre prochaines années, dont les dépenses financées par les 150 milliards d'euros de SAFE, qui seront automatiquement éligibles au titre des clauses dérogatoires nationales.

3) Assouplir les instruments existants de l'UE pour permettre des investissements plus élevés dans le domaine de la défense

À court terme, l'UE peut faire davantage pour répondre à la nécessité urgente d'accroître les investissements européens dans le domaine de la défense grâce au budget de l'UE.

La politique de cohésion contribue déjà aux capacités de défense et de sécurité. Elle finance des investissements liés à la sécurité et à la défense qui contribuent au développement régional, puisque les industries de la défense créent souvent des écosystèmes industriels et de R&I qui profitent aux régions et aux communautés d'Europe.

Les autorités nationales, régionales et locales peuvent, si elles le souhaitent, se servir de l'examen à mi-parcours des politiques de cohésion pour allouer, dans le cadre de leurs

programmes en cours, des fonds à des priorités émergentes, dont le renforcement des capacités de défense et de sécurité.

À l'occasion de l'examen à mi-parcours des programmes 2021-2027, la Commission proposera, la semaine prochaine, un ensemble de mesures visant à offrir de la flexibilité et des incitations à cet effet.

Le développement d'une industrie européenne de défense forte et résiliente soutiendra la compétitivité européenne et favorisera le développement régional ainsi que la croissance économique.

4) Contributions de la Banque européenne d'investissement

La Banque européenne d'investissement a un rôle évident et décisif à jouer dans le financement de la défense européenne. Le plan d'action du Groupe BEI en matière de sécurité et de défense a été une première étape importante et sa mise en œuvre devrait s'accélérer.

En outre, la BEI a l'intention d'introduire des modifications en vue d'élargir encore la portée de ses financements liés à la défense. Elle doublera ses investissements annuels pour atteindre 2 milliards d'euros, afin de financer des projets tels que les drones, l'espace, la cybersécurité, les technologies quantiques, les installations militaires et la protection civile. Elle propose une nouvelle adaptation des critères d'éligibilité du groupe, pour définir plus précisément les activités exclues et limiter autant que possible leur portée, en vue de les aligner sur les nouvelles priorités politiques de l'UE. Enfin, elle proposera de réviser son cadre opérationnel et remplacera l'initiative stratégique ad hoc pour la sécurité européenne par un objectif de politique publique transversal particulier, en vue de contribuer à la paix et à la sécurité en Europe, en lui allouant une dotation financière et de capital ambitieuse. Il s'agit là de nouvelles avancées dans la bonne direction.

5) Mobiliser les capitaux privés

Augmenter les investissements publics dans le domaine de la défense est certes indispensable, mais ne suffira pas. Les entreprises européennes, notamment les PME et les entreprises à moyenne capitalisation, doivent avoir un accès plus aisé aux capitaux, y compris aux instruments de garantie pour réduire les risques liés aux investissements, afin d'amener leurs solutions à l'échelle industrielle et d'induire la montée en puissance industrielle dont l'Europe a besoin.

Le secteur financier témoigne d'un intérêt croissant pour la défense. Mais le secteur de la défense demeure un marché sous-exploité, en raison des limites fixées aux politiques d'investissement des institutions financières publiques et privées. L'accès au financement demeure une préoccupation majeure pour 44 % des PME du secteur de la défense, ce qui est beaucoup plus élevé que pour les PME du secteur civil. Elles ont moins de possibilités qu'aux États-Unis ou au Royaume-Uni, et les investisseurs américains représentent 60 % du total.

L'union de l'épargne et des investissements devrait aider à orienter de nouveaux investissements privés vers les priorités de l'UE, dont le secteur de la défense. Elle pourrait, à elle seule, attirer chaque année des centaines de milliards d'investissements supplémentaires dans l'économie européenne, ce qui stimulerait sa compétitivité. À cette fin, la Commission présente une communication relative à une union de l'épargne et des investissements.

Le règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) n'empêche pas le financement du secteur de la défense. Des précisions supplémentaires sur son application pourraient néanmoins être bénéfiques tant au secteur de la finance qu'à celui de la défense. À l'occasion du réexamen du SFDR, la Commission apportera les précisions nécessaires sur les liens entre la défense et les objectifs d'investissement du cadre de durabilité.

6) Prévisibilité financière

La Commission continuera de chercher de nouvelles sources de financement pour la défense au niveau de l'UE, ainsi que d'autres éléments et options permettant d'accroître considérablement le financement de la défense européenne et de renforcer la BITDE.

Si la demande des États membres pour les financements sous forme de prêts financés par le budget de l'UE au titre de SAFE dépasse l'offre, la Commission continuera de chercher des instruments novateurs, par exemple dans le cadre du mécanisme européen de stabilité (MES).

Compte tenu de l'urgence et de la priorité que revêt pour l'Europe la reconstruction de sa défense, en s'appuyant sur une base industrielle de défense compétitive, le prochain CFP devrait créer un cadre global et solide soutenant la défense de l'UE.

Il devrait permettre de multiplier et d'améliorer les investissements collaboratifs, du stade la recherche à celui du développement de systèmes complexes, en passant par la commercialisation et la passation de marchés, en vue d'accroître la souveraineté technologique de l'Europe.

8. RENFORCER LA SÉCURITÉ GRÂCE À DES PARTENARIATS

Les défis en matière de sécurité ayant souvent des implications à l'échelle mondiale, une coopération internationale est nécessaire. La guerre à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine a des répercussions considérables bien au-delà de l'Europe. Les menaces hybrides et les cyberattaques ne connaissent pas les frontières. Il en est de même de la sécurité dans l'espace ou en mer. L'UE doit donc coopérer étroitement avec les organisations internationales et les pays partenaires pour contrer efficacement ces menaces.

La coopération avec les partenaires est en outre essentielle pour résoudre les problèmes inhérents à une défense européenne et une industrie européenne de la défense, notamment pour diversifier les fournisseurs et réduire les dépendances. Les partenariats élargis de l'UE en matière de paix, de sécurité et de défense sont une source essentielle de force et de résilience. L'UE demeure pleinement résolue à promouvoir la coopération internationale et à approfondir un multilatéralisme effectif à tous les niveaux. Nous élargirons et affinerons encore nos partenariats sur mesure avec les partenaires bilatéraux, régionaux et multilatéraux dans le monde entier, de manière mutuellement bénéfique, pour faire face aux défis les plus divers en matière de sécurité, notamment en ce qui concerne le développement des capacités et l'innovation.

L'UE promouvra une architecture ouverte combinée à une géométrie variable, qui permettra aux partenaires partageant les mêmes valeurs de participer aux projets et initiatives de coopération en matière de défense, tels que les projets CSP, qui seront encouragés au cas par cas. Cela contribuera à réduire les dépendances excessives que crée le recours à un seul ou

quelques fournisseurs de biens, de services ou d'autres intrants essentiels, ainsi qu'à renforcer la sécurité économique européenne, à développer les capacités de défense de l'Europe et à favoriser la compétitivité du marché des équipements de défense de l'UE.

L'**OTAN** demeure la pierre angulaire de la défense collective de ses membres en Europe. La coopération entre l'UE et l'OTAN est indispensable pour développer la dimension «sécurité et défense» de l'UE. Les outils uniques que constituent le pouvoir réglementaire et les instruments financiers de l'UE aident ses 23 États membres au sein de l'OTAN à atteindre leurs objectifs en matière de capacités.

Un lien transatlantique fort demeure essentiel pour la défense de l'Europe. Les **États-Unis** exigent que l'Europe prenne davantage en charge sa propre défense. Ces efforts continueront de reposer sur la chaîne d'approvisionnement transatlantique, solidement implantée et étendue, qui devrait être mutuellement bénéfique. Le dialogue bilatéral sur la sécurité et la défense peut être intensifié afin d'approfondir encore la coopération dans les domaines tels que le cyberspace, la sécurité maritime et l'espace, d'examiner les problèmes liés aux marchés publics et de traiter toute autre question d'intérêt commun.

Le **Royaume-Uni** est un allié européen capital avec lequel la coopération en matière de sécurité et de défense devrait être renforcée dans un intérêt mutuel, en commençant par un partenariat en matière de sécurité et de défense. Après la mise en place d'une série d'accords solides, la coopération bilatérale en matière de sécurité et de défense pourrait être élargie pour englober, par exemple, la gestion des crises extérieures et les politiques industrielles de défense.

La **Norvège** est partenaire à part entière des programmes de défense de l'Union, du fait de sa contribution au budget de l'UE. Le partenariat en matière de sécurité et de défense, récemment lancé, fournit un cadre politique global et structuré pour renforcer le dialogue et la coopération.

Notre coopération avec le **Canada** s'est intensifiée et devrait être encore approfondie, notamment pour renforcer la sécurité transatlantique. Le dialogue bilatéral en matière de sécurité et de défense ainsi que le futur partenariat en la matière jettent les bases d'une coopération renforcée dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les initiatives respectives visant à accélérer la production de l'industrie de la défense.

L'UE devrait poursuivre son dialogue et sa coopération mutuellement bénéfiques dans le domaine de la sécurité et de la défense avec tous **les pays européens, les pays concernés par l'élargissement et les pays voisins** partageant les mêmes valeurs (notamment l'Albanie, l'Islande, le Monténégro, la République de Moldavie, la Macédoine du Nord et la Suisse) en vue de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur notre continent et au-delà.

La **Turquie** est un pays candidat à l'adhésion à l'UE et un partenaire de longue date dans le domaine de la politique de sécurité et de défense commune. L'UE continuera d'œuvrer de manière constructive à la mise en place d'un partenariat mutuellement bénéfique dans tous les domaines d'intérêt commun, fondé sur un engagement équivalent de la Turquie à continuer de coopérer sur tous les points auxquels l'UE attache une importance particulière, mentionnés dans les conclusions du Conseil européen d'avril 2024.

L'UE devrait en outre étudier les possibilités d'instaurer une coopération industrielle en matière de défense avec les **partenaires de la région indo-pacifique**, notamment le Japon, la République de Corée, avec laquelle des partenariats en matière de sécurité et de défense ont été conclus en novembre dernier, ainsi que l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

La coopération avec l'**Inde** en matière de sécurité et de défense s'est développée au cours des dernières années, notamment à l'occasion de consultations régulières sur le sujet. L'UE et l'Inde continueront à étudier un partenariat en matière de sécurité et de défense. L'UE demeure résolue à préserver la paix et la sécurité dans la région indo-pacifique, y compris la sécurité maritime, en contrant les menaces traditionnelles et non traditionnelles pour la sécurité, en protégeant les voies de communication maritimes et en préservant la liberté de navigation.

9. LA VOIE À SUIVRE POUR LA DÉFENSE EUROPÉENNE

Le contexte géopolitique et le panorama des menaces en Europe évoluent considérablement et à une vitesse sans précédent. Depuis le sommet de Versailles de mars 2022, les États membres se sont accordés sur la nécessité d'assumer une plus grande part de leur défense. Plusieurs mesures ont déjà été prises pour intensifier la coopération dans ce domaine. Il n'en demeure pas moins que, face à l'aggravation des menaces qui pèsent sur l'Europe, l'UE doit être ferme et unie et agir avec détermination, ambition et rapidité.

Le présent livre blanc présente un plan global pour réarmer l'Europe et pour renforcer sa défense en vue de contrer ces menaces, notamment par les actions immédiates suivantes:

- les États membres sont invités à demander l'activation de la clause dérogatoire nationale avant la fin du mois d'avril;
- le Conseil est invité à adopter d'urgence la proposition de règlement établissant l'instrument «Security Action for Europe» (Agir pour la sécurité de l'Europe - SAFE);
- les colégislateurs sont invités à adopter le programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP) avant l'été, y compris son instrument de soutien à l'Ukraine (USI);
- les colégislateurs sont invités à examiner en priorité les modifications du Fonds européen de développement régional qui seront proposées d'ici la fin du mois de mars 2025. Après l'examen à mi-parcours des politiques de cohésion, les autorités nationales, régionales et locales pourront décider d'affecter des fonds, dans le cadre de leurs programmes actuels, à des priorités émergentes, notamment au renforcement des capacités de défense et de sécurité;
- les États membres sont invités à augmenter rapidement les acquisitions collaboratives d'équipements de défense, conformément à l'objectif d'au moins 40 % proposé dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense (EDIS), notamment sous l'égide de l'instrument SAFE;
- les États membres sont invités à s'accorder rapidement sur une nouvelle initiative ambitieuse de soutien militaire à l'Ukraine, comprenant les munitions d'artillerie, la défense aérienne et le concept «former et équiper»;
- la Commission encouragera l'intégration de l'industrie de défense ukrainienne dans le marché unique, soutiendra l'extension des corridors de mobilité militaire à l'Ukraine et étudiera l'accès de l'Ukraine aux services spatiaux gouvernementaux de l'UE;
- la Commission invite le conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement à accroître de toute urgence son soutien à l'industrie européenne de la défense, notamment en réduisant encore la liste des activités exclues et en augmentant le volume de financement disponible;

- la Commission engagera immédiatement un dialogue stratégique avec l'industrie de la défense, en faisant également appel à l'expertise de l'AED ou de l'état-major de l'UE, selon le cas;
- la Commission présentera, d'ici juin 2025, une proposition de simplification omnibus dans le domaine de la défense;
- l'UE présentera en 2025 une feuille de route technologique européenne pour l'armement, au sujet des investissements en faveur des capacités technologiques avancées à double usage;
- la Commission et la haute représentante adopteront, d'ici la fin de 2025, une communication conjointe sur la mobilité militaire, accompagnée des propositions législatives nécessaires.

L'Union européenne est et demeure un projet de paix. Elle doit être en mesure de protéger ses citoyens ainsi que de défendre ses intérêts et les valeurs qu'elle représente. L'Ukraine mérite un soutien militaire constant pour se défendre contre l'agression militaire qui se poursuit et pour être capable de se défendre à l'avenir. Une forte augmentation des investissements dans le domaine de la défense aurait des retombées positives dans l'ensemble de l'économie, en contribuant à la compétitivité, à la création d'emplois et à l'innovation dans de nombreux secteurs, de l'aéronautique à la construction navale, de la sidérurgie à l'espace, des transports à l'IA. Correctement exploitées, ces retombées positives pourraient améliorer considérablement la résilience européenne dans un monde où les menaces se multiplient.

L'Europe doit faire des choix audacieux et construire une union de la défense qui garantisse la paix sur notre continent, par l'unité et par la force. Elle le doit à ses alliés de l'OTAN, à l'Ukraine et, surtout, à elle-même, aux citoyens européens et aux valeurs qu'elle défend. L'UE et ses États membres ont le devoir de relever ce défi historique.
